



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le **6 avril 2023** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2023-002**.

Nature et effets :

Demande de dérogation mineure de la fiche de spécifications pour la zone P3-5 du règlement Z2019 concernant la marge latérale d'un terrain intérieur. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

- 1. D'autoriser l'implantation d'un garage attaché à une distance de 0,6 mètre au lieu de 1,5 mètre, tel que prévu à la fiche de spécifications pour la zone P3-5 du règlement de zonage Z2019;**

Identification du site concerné :

Cette construction est projetée dans la zone P3-5, sur le lot 5 825 911, sise au, 297, rue du Ruisseau.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 22^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois et publié dans le journal municipal « Informations municipales », édition du 22 mars 2023.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière